

Contrat de progrès de la CASUD

Démarche, enjeux et objectifs

Démarche

Démarrage en février 2018
AMO : ESPELIA

Partage du diagnostic avec l'ensemble des acteurs

Elaboration concertée des orientations stratégiques et des objectifs de performance

- Priorisation concertée des actions à mettre en œuvre
- Définition d'une trajectoire financière viable pour les services

Elaboration du document et validation du contenu par l'ensemble des cosignataires

Finalisation en cours - Validation des partenaires
Prochaine étape : Signature

Les orientations stratégiques

- * 1. Améliorer la performance technique des services d'eau et d'assainissement
- * 2. Pérenniser la situation financière des services
- * 3. Améliorer la relation abonnés
- * 4. Améliorer la gouvernance et l'organisation des services

Développement de ces orientations au sein d'un plan d'actions couvrant des thématiques techniques, financières et transversales (commande publique, communication, RH)

Investissements à mener

- * **Eau potable :**

- * PPI CA Sud sur 2018-2022 (104,7 M€HT), puis reste à faire du schéma directeur jusqu'en 2030 (53,4 M€ HT)

- * **Assainissement :**

- * PPI CA Sud sur 2018-2022 (29 M€ HT), puis reste à faire du schéma directeur jusqu'en 2030 (40,4 M€ HT)

Comité de suivi

- * Objectifs :
 - * Point de suivi de l'évolution des opérations et des engagements inscrits au contrat de progrès
 - * Planification des besoins de financement pour l'année à venir
- * Organisation :
 - * co-pilotage CASUD et Etat
 - * Participants : ensemble des signataires
- * Fréquence : une réunion tous les 6 mois